



Fermeture du centre médico psychologique de Maisons-Alfort

La politique de sectorisation est remise en cause par Madame Orio qui a décidé seule de mutualiser deux centres médico-psychologiques, ceux de Créteil et Maisons-Alfort alors que la loi préconise dans l'intérêt des patients d'ouvrir des structures au plus près des malades.

De plus, Madame Orio a pris cette décision sans concertation avec les équipes soignantes et sans faire passer son projet devant les instances (CLHSCT, CTLE).

Elle ne se préoccupe pas non plus de la souffrance des patients psychotiques qui seront mis devant le fait accompli.

Et tout cela, uniquement pour faire des économies et supprimer des postes de fonctionnaires (idéologie très en vogue en ce moment).

Les centres médico psychologiques ne sont pas rentables au dire de Madame Orio. Mais ces centres ne sont pas faits pour être rentables mais pour prendre en charge la souffrance des patients.

Les centres médico-psychologiques sont le premier lieu de référence et d'implantation connu des patients qui ont besoin de repères et pour qui la délocalisation de leur centre risque de les empêcher de se soigner avec une équipe polyvalente de secteur seule connue des malades et ayant acquis leur confiance avec le temps.

C'est à partir de ce pivot que s'organisent toutes les actions extra hospitalières en articulation avec l'hospitalisation.

La psychiatrie est déjà en danger en raison de la perte de lits et de la perte de la spécificité de la formation des soignants.

Alors que la circulaire du 14 Mars 1990 dit, qu'il faut se centrer sur les centres médico psychologiques afin d'offrir des soins de qualité au plus près de la population et faire contre poids à l'hospitalo-centrisme, Madame Orio va à l'encontre de cette circulaire éloignant les malades des centres.

La sectorisation psychiatrique amorcée avec les circulaires du 15 Mars 1960 et du 16 mars 1972, vise actuellement trois objectifs principaux :

- Prévention, prestation de soins ambulatoires, insertion sociale possible des malades mentaux.
- Une proximité des services auprès des patients propre à faciliter l'accès aux soins pour la population.
- La coordination entre acteurs de santé et autres intervenants de la communauté dans le champ de la santé mentale.

Madame Orio, une fois de plus, casse ce que les professionnels ont mis des années à mettre en place uniquement pour faire des économies de bouts de chandelles sans à aucun moment se soucier de l'intérêt et surtout de la santé des malades !!

14/04/2010